



**Procès-verbal de séance  
du Conseil Municipal  
N°04/2022  
Du 09 mai 2022**

**Le cinq mai deux mil vingt-deux, une convocation a été adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance ordinaire du neuf mai deux mil vingt-deux à vingt heures au centre socioculturel du Hohgraben.**

**Date de la convocation : 05 mai 2022**

**Date d'affichage de la convocation : 09 mai 2022**

**Conseillers élus : 23**

**Conseillers en exercice : 21**

**À l'ouverture de la séance**

**Conseillers présents : 15**

**Procurations : 5**

**Séance du 09 mai 2022**

**Étaient présents à l'ouverture de la séance:**

**Sous la présidence de Monsieur Claude ZIMMERMANN, Maire**

Mesdames Danièle MEYER, Christine GEBUS et Monique GRAD-ORAN, Adjointes

Monsieur Pascal BOEHM, Adjoint

Mesdames Magalie ANSTETT, Valentine FRITSCH, Laetitia GUTH, Audrey KOPP, et Boutheina MZIOU

Messieurs Albert GENIN, Alfred KLEITZ, Christian Jean Ernest ROBACH, Daniel ROUYER et Steve WOLFFER

**Absents excusés:**

Madame Sandra HADAS donne pouvoir à Monsieur Pascal BOEHM

Madame Lucie MEIER donne pouvoir à Madame Danièle MEYER

Monsieur Julien PUEYO donne pouvoir, jusqu'à son arrivée, à Madame Monique GRAD-ORAN

Monsieur Marc VOGEL donne pouvoir à Madame Boutheina MZIOU

Monsieur Christophe WENDLING donne pouvoir à Madame Audrey KOPP

**Arrivée de Monsieur Julien PUEYO en séance à 20h12 lors du point 2022 – 059.**

**Absents:**

Madame Brigitte MULLER

**Assistait en outre:**

Monsieur Vincent FOSELLE, Directeur Général des Services

**Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 20h05.**

### **Fonctionnement du Conseil Municipal**

2022 – 056 Désignation d'un secrétaire de séance

2022 – 057 Approbation du procès-verbal de la séance du 04 avril 2022

2022 – 058 Création d'un troisième poste de conseiller délégué

2022 – 059 Nomination de trois conseillers/conseillères délégué(e)s

2022 – 060 Réorganisation des Commissions municipales

### **Affaires financières**

2022 – 061 Adoption de la nomenclature M57

2022 – 062 Attribution d'une indemnité d'éviction agricole

### **Domaine et patrimoine**

2022 – 063 Demande d'implantation d'une antenne-relais 5G sur le territoire communal

2022 – 064 Adhésion au projet « Centrales Villageoises du Pays de Saverne »

2022 – 065 Proposition de bâtiments favorables à l'implantation de panneaux photovoltaïques

### **Informations**

2022 – 066 Déclarations d'intention d'aliéner

2022 – 067 Diverses informations

## Fonctionnement du Conseil Municipal

### **2022 – 056 Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur le Maire propose à Monsieur Albert GENIN d'être secrétaire de séance. Monsieur Albert GENIN accepte cette proposition.

### **2022 – 057 Approbation du procès-verbal de la séance du 04 avril 2022**

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 04 avril 2022. Aucune observation n'étant émise, Monsieur le Maire soumet au vote ce procès-verbal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par **18 VOIX POUR** et **2 ABSTENTIONS** des membres présents et représentés :

**APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 04 avril 2022.

### **2022 – 058 Création d'un troisième poste de conseiller délégué**

M. le Maire présente ce point.

Durant ses séances du 25 mai 2020 et du 22 juillet 2020, le Conseil Municipal avait respectivement décidé la création d'un premier, puis d'un deuxième poste de conseiller délégué.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un troisième poste de conseiller délégué.

Monsieur le Maire rappelle que les deux conseillers délégués nommés en 2020 ont, depuis, présenté leur démission de leur poste, à laquelle s'est ajoutée la démission de Monsieur Julien PUEYO de son poste d'adjoint. L'idée de créer un troisième poste de conseiller délégué pour répondre aux évolutions ci-dessus afin de réorganiser le travail en ayant tiré le bilan après vingt-quatre mois de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par **19 VOIX POUR** et **1 ABSTENTION** des membres présents et représentés :

**APPROUVE** la création d'un troisième poste de conseiller délégué.

### **2022 – 059 Nomination de deux conseillers/conseillères délégué(e)s**

Monsieur le Maire présente ce point.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la nomination de deux conseillères et conseillers délégué(e)s.

Monsieur le Maire propose de procéder à la nomination de deux conseillères et conseillers délégué(e)s :

- Madame Magalie ANSTETT pour les domaines de la communication et de la gestion des marchés hebdomadaires,
- Monsieur Christian Jean Ernest ROBACH pour le suivi des associations et des manifestations.

Monsieur Julien PUEYO entre en séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise que l'indemnité due à un conseiller délégué s'élève à environ 210,00 € brut.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par **17 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE** et **2 ABSTENTIONS** des membres présents et représentés :  
**APPROUVE** la nomination de Madame Magalie ANSTETT et de M. Christian Jean Ernest ROBACH aux postes de conseillers délégués.

## 2022 – 060 Réorganisation des Commissions municipales

Monsieur le Maire propose à Monsieur Pascal BOEHM de présenter ce point, en tant que rédacteur du compte-rendu de la réunion des commissions réunies du 14 avril 2022 ayant traité ce point.

M. Pascal BOEHM présente les propositions issues de cette dernière réunion, dont le compte-rendu a été diffusé à tous les conseillers municipaux avant la réunion de ce jour.

Lors de sa séance du 10 juin 2020, le Conseil Municipal de la commune de Dettwiller a décidé la création de neuf commissions municipales.

Depuis, plusieurs mouvements de personnes nécessitent de questionner la composition et l'organisation de ces commissions.

Sur la base des propositions issues de la réunion des commissions réunies du 14 avril 2022, les différents scénarios d'organisation sont présentés.

Afin de faciliter leur fonctionnement, il est proposé au Conseil Municipal d'opter pour un scénario et d'approuver la réorganisation des commissions municipales, comme suit :

Commission municipale	Composition	Détails
Commission des finances	<b>Monique GRAD-ORAN Adjointe</b> Danièle MEYER, Adjointe Christine GEBUS, Adjointe Marc VOGEL, Adjoint Pascal BOEHM, Adjoint Julien PUEYO Laëtitia GUTH Audrey KOPP Brigitte MULLER	Suite au départ de Thomas DIEBOLT du Conseil Municipal  Reste de la composition inchangé
Commission technique et cimetières	<b>Marc VOGEL Adjoint</b> Monique GRAD-ORAN, Adjointe Danièle MEYER, Adjointe Christine GEBUS, Adjointe Valentine FRITSCH Christian Jean Ernest ROBACH Albert GENIN Alfred KLEITZ Daniel ROUYER Steve WOLFFER	Suite au départ de Thomas DIEBOLT du Conseil Municipal  Reste de la composition inchangé
Commission cadre de vie et transition écologique	<b>Pascal BOEHM, Adjoint</b> <b>Danièle MEYER, Adjointe</b> Christine GEBUS, Adjointe Monique GRAD-ORAN, Adjointe Laëtitia GUTH Sandra HADAS Audrey KOPP Christian Jean Ernest ROBACH Christophe WENDLING.	Fusion de deux commissions : - environnement et cadre de vie - aménagement du territoire et transition écologique

	Magalie ANSTETT Boutheïna MZIOU Albert GENIN, Steve WOLFFER	
Commission associations, sport, culture et loisirs	<b>Christian Jean Ernest ROBACH</b> Valentine FRITSCH Albert GENIN Alfred KLEITZ Julien PUEYO Daniel ROUYER Steve WOLFFER	Succède à la commission jeunesse, sport, culture et loisirs  Transfert de la thématique jeunesse vers la commission scolaire  Intégration de la thématique associations
Commission scolaire et jeunesse	<b>Pascal BOEHM, Adjoint</b> Laëtitia GUTH Sandra HADAS Audrey KOPP Alfred KLEITZ Lucie MEIER Brigitte MULLER Christophe WENDLING	Succède à la commission scolaire, et intègre la thématique jeunesse
Commission communication et manifestations	<b>Christine GEBUS, Adjointe</b> Monique GRAD-ORAN, Adjointe Danièle MEYER, Adjointe Marc VOGEL, Adjoint Magalie ANSTETT Sandra HADAS Audrey KOPP Boutheïna MZIOU Christian Jean ERNEST ROBACH Albert GENIN Daniel ROUYER Christophe WENDLING Steve WOLFFER	Reste inchangée

À l'occasion de cette réorganisation, deux commissions sont dissoutes :

- Commission développement économique local : choix de la basculer vers la commission communication et manifestations, la commune n'ayant pas la compétence économique,
- Commission solidarité : ses missions seront désormais assurées par le conseil d'administration du CCAS, ce qui conforte une situation et des modalités de fonctionnement déjà actuels.

En ce qui concerne le Conseil Municipal des Jeunes, anciennement porté par l'adjoint en charge de la commission jeunesse, il s'agira de faire en sorte que le groupe de pilotage actuel désigne un élu référent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :  
**APPROUVE** la réorganisation des commissions municipales.

## Affaires financières

### 2022 – 061 Adoption de la nomenclature M57

Monsieur le Maire présente ce point.

La M57 est un nouveau référentiel budgétaire et comptable, qui sera progressivement généralisé à toutes les collectivités au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

En application de l'article 106 III de la loi 2015-9941 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales peuvent par délibération de l'assemblée délibérante choisir d'adopter les règles budgétaires et comptables M57.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée et la plus complète, résulte d'une concertation entre la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), la Direction Générale des Finances Publiques (DGFP), les associations d'élus et les acteurs locaux.

Vu le référentiel comptable M57,

Vu l'avis favorable du comptable en date du 04 mars 2022, nous faisant part de son accord de principe pour l'application de ce référentiel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :  
**AUTORISE**, pour le budget de la commune de Dettwiller ainsi que les budgets du CCAS et de l'Association Foncière, la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée au 1<sup>er</sup> janvier 2023, en lieu et place de la nomenclature M14, actuellement appliquée pour ces budgets,  
**AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### 2022 – 062 Attribution d'une indemnité d'éviction agricole

Monsieur le Maire présente ce point.

Suite à l'acquisition foncière pour la réalisation de la place de retournement rue de la Fontaine, le propriétaire a droit aux différentes indemnités basées sur le protocole d'indemnisation fixé par la Chambre d'Agriculture d'Alsace.

Les indemnités versées correspondent :

- aux indemnités de perte de revenu : 113,60 € / a
- à la perte de fumure : 5,26 € / a pour les terres
- à l'indemnité pour prise de possession anticipée : 9,92 € / a

Soit un total de 147,26 € par are, multiplié par 2,28 ares, ce qui engendre le versement d'une indemnité de 335,75 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :  
**AUTORISE** l'attribution d'une indemnité de 335,75 € au Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) de la Vallée sis à Kienheim.

## Domaine et patrimoine

### 2022 – 063 Demande d'implantation d'une antenne-relais 5G sur le territoire communal

En l'absence de Monsieur Marc VOGEL (excusé), adjoint aux affaires techniques, Monsieur Pascal BOEHM présente ce point.

L'entreprise TDF, opérateur d'infrastructures téléphoniques, souhaite mener un projet d'implantation d'une antenne-relais sur le territoire de la commune. Cette antenne pourra accueillir de la 5G.

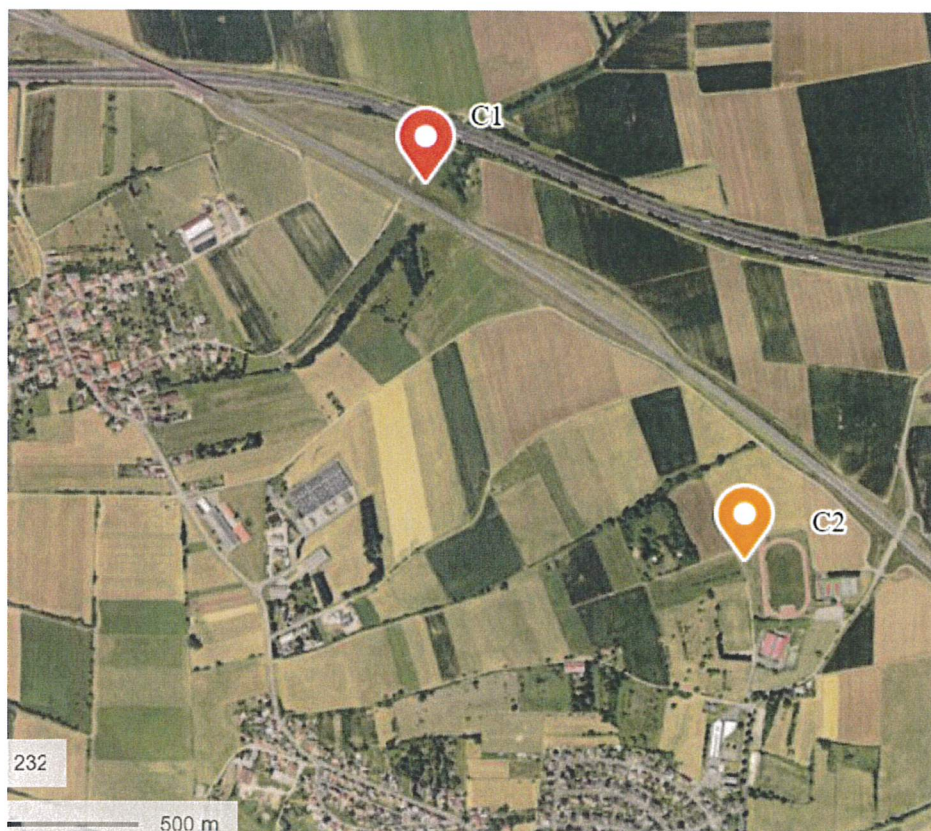
L'entreprise demande aux différentes communes de leur communiquer des propositions de localisations possibles sur du foncier communal.

Au cours des réunions d'échange entre les élus et l'opérateur, ce dernier a précisé que le site situé au nord-est de Rosenwiller (*correspondant sur la carte ci-dessous au point C1*) est, du point de vue de l'opérateur, le site privilégié.

Ce site présente deux avantages :

- celui d'être situé à 550 mètres des premières habitations (le point C2 étant, lui, situé à 450 mètres des premières habitations),
- celui d'être masqué au 1/3 par le talus LGV.

Par ailleurs, l'opérateur favorise le dialogue avec les collectivités pour trouver un site concerté avec les communes. Si aucune proposition sur du foncier communal n'est faite, l'opérateur prospecte sur les terrains privés. La commune perdrait alors la possibilité de négocier.



Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, en tant que représentant de la commune propriétaire du site, à signer l'accord de principe par lequel la commune reconnaît être en pourparlers avec TDF, aux fins de permettre à cette entreprise de mener les études de faisabilité visant à installer un relais radioélectrique audiovisuel et de télécommunications sur le terrain objet de cet accord de principe.

Madame Audrey KOPP suggère de privilégier l'emplacement C1, afin ne pas impacter négativement le paysage entourant le Complexe Sportif.

Monsieur Pascal BOEHM précise qu'un autre site, situé à côté du collège, avait été proposé par le prestataire. Au vu des doutes soulevés par certains sur les effets de la 5G, cette possibilité a été exclue au regard de la proximité avec le collège.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit, lors de la présente séance, de l'autoriser à signer un accord de principe, qui entraînera le lancement des études à charge TDF.

Il propose dans un second temps l'organisation d'une réunion publique, pour partager avec la population les objectifs de l'opérateur le cas échéant.

Le Conseil Municipal se réserve le droit d'émettre un accord définitif quant à ce projet après cette consultation citoyenne et au moment de la proposition de bail.

Une nouvelle délibération devra être prise en cas de confirmation de la faisabilité, avant d'autoriser l'installation de l'antenne.

Madame Valentine FRITSCH quitte la salle du Conseil Municipal à 21h02. Le vote passe donc à 19 voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'accord de principe, autorisant ainsi l'entreprise TDF à effectuer toutes études (qui resteront à sa charge) en vue de vérifier la faisabilité technique du projet d'implantation sur le site C1.

## **2022 – 064 Adhésion au projet « Centrales Villageoises du Pays de Saverne »**

Monsieur Pascal BOEHM présente ce point.

Les Centrales Villageoises sont des sociétés locales à gouvernance participative et citoyenne qui ont pour but de développer les énergies renouvelables sur un territoire, en partenariat avec les collectivités et les entreprises locales.

Le projet « Centrales Villageoises du Pays de Saverne » est porté par des citoyens de Saverne, Thal-Marmoutier, Neuwiller-lès-Saverne et Haegen. Ils souhaitent équiper un certain nombre de toitures de centrales photovoltaïques afin de produire une électricité en tant qu'énergie renouvelable.

Monsieur Pascal BOEHM précise que l'objectif de ce projet est de développer la production locale, afin de viser une autonomie énergétique et une transition énergétique décarbonée de notre territoire.

À ce jour, la commune de Dettwiller n'est pas actionnaire des Centrales Villageoises du Pays de Saverne. Le prix d'une adhésion en tant qu'actionnaire s'élève à 100,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions relatives au projet, de sorte que la commune de Dettwiller, moyennant la somme de 100,00 €, devienne actionnaire des Centrales Villageoises du Pays de Saverne.

## **2022 – 065 Proposition de bâtiments favorables à l'implantation de panneaux photovoltaïques**

Monsieur Pascal BOEHM présente ce point.

Suite au diagnostic réalisé par les Centrales Villageoises du Pays de Saverne, les bâtiments communaux pouvant servir de lieu d'implantation et ciblés en priorité par la structure sont :

- les ateliers municipaux.
- l'école primaire,
- le musée du patrimoine,



- l'Église.

Il est à noter que l'Église présentant une sensibilité particulière, aucune action opérationnelle ne sera menée sans concertation avec les paroisses et les habitants.

Monsieur Alfred KLEITZ exprime son approbation pour l'ensemble des endroits proposés, excepté l'Église. Monsieur le Maire répond qu'il est nécessaire d'aller de l'avant et que les préoccupations écologiques actuelles font que ce type d'initiative est aujourd'hui mieux accepté.

Il ajoute que toutes les installations ne seront pas faites d'un seul coup, les ateliers municipaux seront la première étape.

Madame Audrey KOPP demande si la mise en place des panneaux sera bel et bien prise en charge par les Centrales Villageoises.

Monsieur Pascal BOEHM répond que c'est bien le cas et qu'aucune somme ne sera facturée à la commune, hormis les éventuelles reprises de charpente, si elles devaient être dégradées. En effet, un tel investissement de panneaux solaires sera porté par les centrales uniquement si la longévité structurelle est garantie pour les charpentes sur la durée de l'amortissement de l'investissement.

Monsieur le Maire précise que l'objectif est de trouver un maximum de sites, appartenant à des entreprises ou des particuliers, pouvant produire de l'énergie consommable immédiatement, puis de revendre le reste.

Monsieur le Maire ajoute qu'afin de s'assurer du degré d'acceptation de ces projets par les habitants de la commune, il sera procédé à l'organisation de consultations citoyennes.

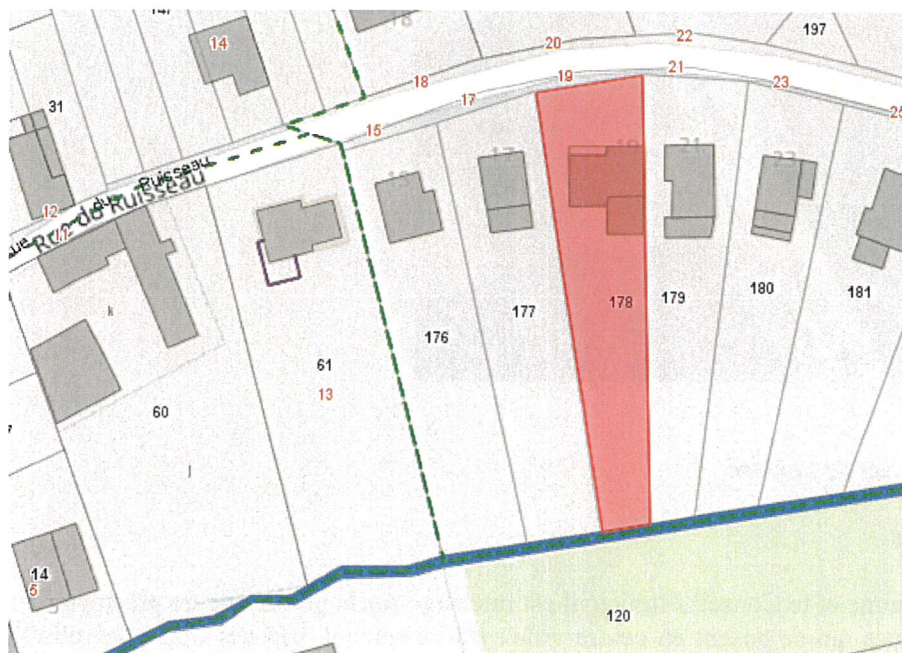
Il propose, dans un premier temps, de seulement mettre à disposition le toit des ateliers municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés : **APPROUVE** la mise à disposition du toit des ateliers techniques pour l'implantation de panneaux photovoltaïques.

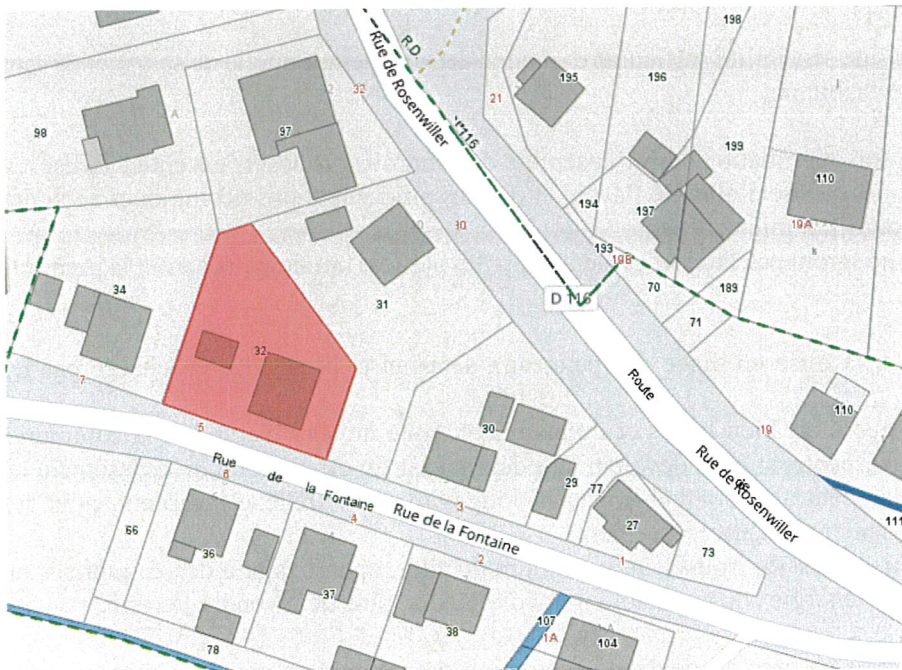
## Informations

### 2022 – 066 Déclaration d'intention d'aliéner

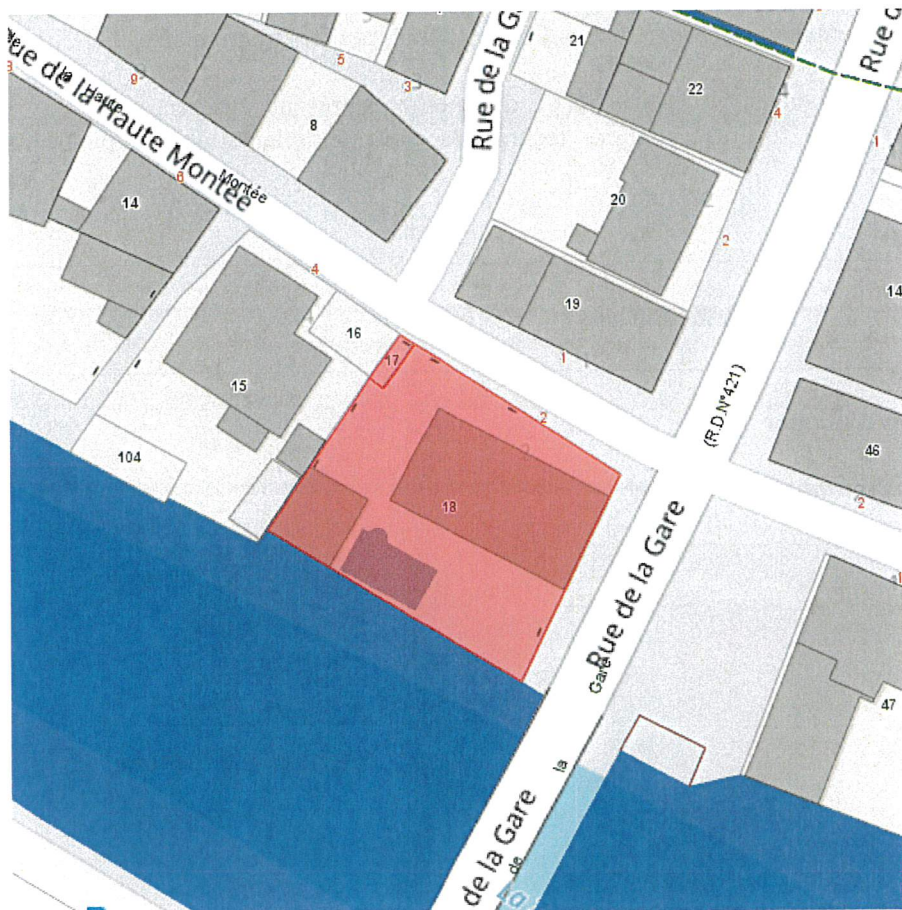
#### *2022 – 066 – 1 Déclarations d'intention d'aliéner*



**19 Rue du Ruisseau-  
Rosenwiller  
Section 64  
Parcelle 178  
Superficie totale : 10 a 80 ca**



**5 Rue de la Fontaine**  
**Section 4**  
**Parcelle 32**  
**Superficie totale : 6 a 51 ca**



**2 Rue de la Haute-Montée**  
**Section 11**  
**Parcelles 17 et 18**  
**Superficie totale : 4 a 85 ca**

**2022 – 066 – 2 Cas du 11, rue de la Gare**

Monsieur le Maire présente ce point.

Une DIA a été transmise à la commune et le Conseil Municipal est interrogé sur la pertinence de préempter au regard des différentes problématiques qui se posent en centre-ville : stationnement, espaces trop minéralisés, trop peu de végétation,...

L'acquisition de cet immeuble s'élève à 88 000,00 €. Il s'agira par la suite de démolir et réaménager la place.

Monsieur le Maire propose, après avoir soumis ce point en commission réunie du 14 avril 2022, de préempter cet immeuble. L'objectif de cette préemption vise à engager le projet de réaménagement urbain pour répondre aux enjeux de fonctionnalités urbaines : espace public plus ombragé, comportant des espaces de repos, quelques places de stationnement au droit des commerces.

Madame Boutheina MZIOU suggère l'aménagement d'espaces verts.  
Monsieur le Maire exprime son accord avec cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les démarches pour une préemption de l'immeuble situé au 11, rue de la Gare.

## **2022 – 067 Diverses informations**

### *2022 – 067 – 1 Évolution de la commission locale assainissement au sein du SDEA*

Monsieur le Maire évoque ce sujet.

Jusqu'en 2018, chaque commune avait son budget annexe consacré à l'assainissement.  
Depuis, cette compétence a été transférée au SDEA. Le but est d'aller vers une convergence de la tarification au niveau de l'assainissement.  
La part par mètre cube consommé serait de 55,00 € par habitant.  
La part du contribuable baisserait, tandis que la part communale de la contribution eaux pluviales au budget assainissement passerait de 28 000,00 € à 60 000,00 €.

### *2022 – 067 – 2 Sanitaires de l'école maternelle*

Monsieur Pascal BOEHM évoque le travail en cours avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE).  
Une des hypothèses vise l'installation d'algécos pour répondre au problème des sanitaires.

### *2022 – 067 – 3 Projet des Sentiers du Ried*

Madame Danièle MEYER évoque le projet des Sentiers du Ried.  
Les panneaux de la rue de la Fontaine sont déjà posés.

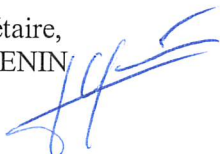
### *2022 – 067 – 4 Complexe Sportif : marché démolition et travaux préparatoires*

Monsieur Pascal BOEHM présente l'avancement des études du projet de Complexe Sportif. Le marché « démolition et travaux préparatoires » a été lancé et des réponses sont arrivées.  
Nous avons eu les retours des entreprises. Il s'agit à présent d'organiser une commission ad hoc pour attribuer ce marché à procédure adaptée.  
La consultation pour le reste des lots a été publiée sur la plateforme Alsace Marchés Publics.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h20.

Pour extrait conforme,  
Dettwiller, le 09 mai 2022

Le secrétaire,  
Albert GENIN



Le Maire,  
Claude ZIMMERMANN



